

Schoelcher, le 6 octobre 2023

Délégation de région académique
au numérique éducatif (DRANE)

Affaire suivie par : Sébastien BIRBANDT
Téléphone : 05 96 52 28 08
Courriel : sebastien.birbandt@ac-martinique.fr
Les Hauts de Terreville
97279 SCHÆLCHER Cedex

Circulaire n° 2021-1- Développer et certifier les compétences numériques des élèves de l'entrée au collège jusqu'à la fin du lycée – Année 2023-2024

Publics concernés : Chefs d'établissement, Inspecteurs d'académie Inspecteurs pédagogiques régionaux, Inspecteurs de l'enseignement technique et général
Objet : Développer et certifier les compétences numériques des élèves de l'entrée au collège jusqu'à la fin du lycée – Année 2023-2024
Entrée en vigueur : 6/10/2023
Notice : La présente circulaire a pour objet de rappeler les dispositions relatives à la certification Pix des élèves de collèges et lycées et au dispositif Pix 6^e.
Référencement : Site académique, rubrique « C'est officiel ».

La Rectrice de la Région académique de Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services de l'Education nationale

Vu :

Le Décret n°2019-919 du 30 août 2019 ;
La Note de service du 21 décembre 2021 (BO du 20-01-2022) ;

Depuis trois ans, les compétences numériques acquises par les élèves font l'objet d'une inscription dans le Livret Scolaire Unique (LSU) en fin de cycle 3 et d'une certification nationale délivrée par le GIP Pix. Cette année voit également la généralisation du dispositif Pix 6e.

1. La certification Pix

La passation de cette certification, comme décrit dans le Décret n°2019-919 du 30 août 2019, est obligatoire pour tous les élèves en fin de cycle 4, en fin de cycle terminal, ainsi que pour tous les étudiants de formations dispensées en lycée (STS, BTS, CPGE...).

Anticipation du processus et des sessions de certification

Pour l'académie et l'année scolaire 2022-2023, 84% des élèves scolarisés dans le public et le privé ont été certifiés (88% en 3ème, 94% en terminale). C'est 7% de plus au niveau académique qu'en 2021-2022. Cette progression ne doit pour autant pas cacher certaines difficultés encore persistantes à finaliser les sessions de certification dans les temps impartis. Parfois, du fait d'un démarrage tardif. Parfois du fait d'aléas techniques impactant la connexion internet. Un effort général d'anticipation est donc nécessaire tant en lycée qu'en collège, avec un démarrage du processus à réaliser au plus tôt dans l'année.

Pour cette certification, des périodes de passation vous sont communiquées chaque année. Elles ne cadrent que cette étape ultime du dispositif. Pour cette année, les périodes sont les suivantes :

- Du 6 novembre 2023 au 29 mars 2024 pour les lycéens (élèves de Terminale, en LGT et LP, de CAP et des étudiants en 2e année de BTS et CPGE ;
- Du 4 mars au 14 juin 2024 pour les collégiens (élèves de 3e).

Démarrage de l'année

Pour assurer le premier positionnement de l'année, les campagnes dites « parcours de rentrée », organisées par niveau d'apprentissage, à partir de la 5ème, sont à créer dans l'espace Pix Orga de l'établissement. Elles doivent être passées par les élèves chaque année avant les vacances de la Toussaint, ou au plus tard juste après. Ce premier diagnostic permet :

- Aux élèves de disposer d'un aperçu de leur niveau de maîtrise des compétences numériques ;
- Aux équipes pédagogiques d'identifier les besoins de formation à l'échelle individuelle et collective, pour adapter les objectifs et les contenus de formation.

Pour ce faire, il convient, au plus tôt, de :

1. Rendre opérationnel l'espace Pix Orga de l'établissement, en procédant à l'import de la base élèves SIECLE1 et en mettant à jour la liste des membres de l'équipe (ajout des nouveaux enseignants et suppression de ceux qui ont été affectés dans un autre établissement) ;
2. Affecter la ressource « Pix » aux élèves dans le Gestionnaire d'Accès aux Ressources (GAR) pour qu'elle soit accessible dans le Médiacentre de l'ENT Colibri2 ;
3. Informer l'équipe pédagogique de la situation ;
4. Créer les campagnes « Parcours de rentrée » sur Pix Orga ;
5. Diffuser les codes des « Parcours de rentrée » aux élèves avec l'organisation des campagnes.

¹ En cas de nouvel élève arrivant, réimporter la base SIECLE.

² Dans le GAR, Pix est une ressource « établissement », elle peut être affectée en une seule fois à tous les élèves. Lors de l'arrivée d'un nouvel élève, la ressource lui sera aussi automatiquement affectée.

DRANE

Sébastien BIRBANDT

Tél : 05 96 52 20 08

Mél : sebastien.birbandt@ac-martinique.fr

Les hauts de Terreville, 97279 SCHOELCHER cedex

2. La généralisation du dispositif Pix 6e

Face aux enjeux liés aux mauvais usages du numérique, à la lutte contre le cyberharcèlement, et à la prévention des discours de haine et des contenus illicites en ligne, une formation des élèves au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux, ainsi qu'une sensibilisation aux dérives et aux risques associés ont été expérimentées dès l'entrée en 6e dans de nombreux collèges avec Pix.

Les retours positifs de cette expérimentation ont amené le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications à généraliser dès 2023-2024, sans pour autant le rendre obligatoire, le déploiement de ce dispositif aboutissant à l'obtention d'une attestation de sensibilisation aux compétences numériques délivrée par la plateforme Pix. J'invite par conséquent tous les collèges à s'emparer de ce dispositif dès cette année.

Une organisation en trois étapes :

- Durant le 1er trimestre : réalisation d'un parcours dédié au domaine 4 du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) intitulé "Protection et sécurité". Ce parcours comporte des questions spécifiques au cyberharcèlement, et il vise à sensibiliser les élèves aux bonnes pratiques et aux réflexes à adopter dans l'univers numérique.
- Au 2e trimestre : réalisation d'un parcours "Initiation aux compétences numériques" couvrant les domaines 1, 2, 3 et 5 du CRCN. L'objectif est de poser les premiers jalons d'une culture numérique solide.
- Au 3e trimestre : réalisation d'un parcours final d'évaluation, permettant la délivrance d'une attestation de sensibilisation aux compétences numériques.

Le chef d'établissement délivre les attestations aux élèves, en utilisant la plateforme Pix Orga et le modèle de publipostage fourni par Pix. Les attestations peuvent être remises aux élèves lors des conseils de classe du 3e trimestre.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur les modalités de déploiement et des ressources d'appui sur le site de la DRANE Martinique (<https://site.ac-martinique.fr/drane/?p=3990>). Pour un accompagnement de proximité, l'ambassadeur Pix de l'académie peut être contacté par l'interlocuteur Pix de l'établissement, à l'adresse : pix@ac-martinique.fr

Nathalie MONS



DRANE

Sébastien BIRBANDT
Tél : 05 96 52 20 08
Mél : sebastien.birbandt@ac-martinique.fr
Les hauts de Terreville, 97279 SCHOELCHER cedex